



Association de soutien Initiative vélo

Birkenweg 61 | Case postale
CH-3001 Berne

Tél. 031 318 54 18

info@velo-initiative.ch | www.velo-initiative.ch

Communiqué de presse du 25 janvier 2017

Initiative vélo : fin de la consultation au sujet du contre-projet direct

Le Conseil fédéral se contente d'un peu plus de vélo

Le Conseil fédéral a discuté aujourd'hui des réponses qui ont été soumises lors de la consultation au sujet du contre-projet direct à l'initiative vélo. Les nombreuses prises de position favorables au contre-projet confirment l'intention du gouvernement de promouvoir du vélo. Les auteurs de l'initiative réclament que le texte original de l'initiative ne soit pas inutilement affaibli dans le message du Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral souhaite intégrer la mobilité cycliste dans la Constitution, au même titre que la mobilité piétonne et la randonnée. Voilà ce qui ressort des débats qui ont suivi la fin de la consultation au sujet du contre-projet à l'initiative vélo. Vu les nombreuses prises de position en faveur du contre-projet, émises notamment par les cantons, les villes et les communes, le gouvernement national tire donc un bilan positif. Il reconnaît ainsi la grande utilité du vélo, un véhicule peu coûteux et bénéfique tant pour l'environnement que pour la santé. Le Conseil fédéral reconnaît également le potentiel que peut représenter le vélo pour réduire les pics d'affluence, soulager les routes et les transports publics et donc pour contribuer à lever les difficultés liées à la surcharge du trafic. La promotion du vélo participe en outre à ce que la Confédération atteigne ses objectifs généraux en matière d'impact sur l'environnement, de réduction des émissions de CO₂ et de promotion de l'activité physique.

Les auteurs de l'initiative saluent le fait que le Conseil fédéral ait ordonné la réalisation d'un message et ouvre ainsi la voie à ce que le vélo soit mis sur un pied d'égalité avec la

mobilité piétonne. Ils le mettent cependant en garde de ne pas affaiblir inutilement le texte original de l'initiative, qui permettrait à la Confédération de soutenir les cantons et les communes de façon ciblée dans l'exécution des mesures de promotion de la mobilité cycliste et le développement du réseau de voies cyclables.

Renseignements

Conseiller national Jean-François Steiert, président de l'association de soutien,
tél. 079 204 13 30

Conseillère nationale Evi Allemann, vice-présidente de l'association de soutien,
tél. 079 560 72 94

L'initiative vélo a pour but d'encourager la pratique du vélo dans tout le pays. Au même titre qu'ils encouragent la mobilité piétonne, les cantons et les communes doivent aménager et entretenir des infrastructures cyclables attrayantes et sûres. À cette fin, l'article 88 de la Constitution fédérale sur les chemins et sentiers pédestres doit faire également mention du vélo. Un grand nombre d'organisations et de partis politiques sont représentés au sein de l'association de soutien. www.velo-initiative.ch